Étapes obligatoires des adultes

Voici un résumé des points à considérer pour assurer les étapes obligatoires des adultes :
Extrait du PP305 de l'ASC

Étapes obligatoires / Catégorie de membre	Membre adulte				Non-membre adulte	
	Membre adulte qui encadre des membres jeunes dans le scoutisme; ou membre adulte responsable	Administrateur ou administratrice, ou membre adulte qui n'encadre pas de membres jeunes et n'ont pas un poste de responsable	Stagiaire	Aide de camp ou aide aux événements	Bénévole occasionnel ou occasionnelle	Personne-ressource
Avant l'entrée en fonction						
Rencontre d'orientation avec références	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Inscription et fiche médicale et recensement dans le SISC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Vérification d'antécédents judiciaires (VAJ)	Oui Poste de police	Oui Avec poste de police ou service en ligne de VAJ	Oui Avec poste de police ou service en ligne de VAJ	Oui Avec poste de police ou service en ligne de VAJ	Non	Non, si sans nuitée. Pour participer à une activité avec nuitée, il est requis de démontrer avec l'employeur qu'une vérification d'antécédents judiciaires vierge a été déposée. Sinon, il est requis de faire les étapes obligatoires comme aide de camp ou aide aux événements.

Renouvellement de la vérification d'antécédents judiciaires (VAJ) aux 3 ans	Oui Avec service en ligne de V.A.J.	Oui Avec service en ligne de VAJ	Oui Avec service en ligne de VAJ	Oui Avec service en ligne de VAJ	Non	Avec l'employeur si nécessaire
Vérification des registres (si applicable, selon la province)	Oui (si applicable, selon la province)	Non	Non	Non	Non	Avec l'employeur si nécessaire
Code de comportement	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Formation en ligne Priorité Jeunesse	Oui "Formation en ligne Priorité Jeunesse" (version 3h)	Oui "Priorité Jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels" (version 23 min.)	Oui "Priorité Jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels" (version 23 min.)	Oui "Priorité Jeunesse : Notions de base sur la protection des enfants contre les abus sexuels" (version 23 min.)	Non	Non
Dans un délai de 6 mois après l'entrée en fonction						
Formation en ligne MVT 1 Introduction au scoutisme	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
Rencontre d'intégration et plan de développement personnel	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non

Pour les instructions ou pour les formulaires : *

1. **VAJ** - Vérification des antécédents judiciaires par poste de police ou via le service en ligne sur le SISC 2.0 (gratuit).
    - Écrire à votre responsable de groupe pour remplir le formulaire du poste de police.

    OU
    - Se connecter sur votre compte SISC pour accéder au lien BackCheck (acceptée seulement si vous n'êtes pas animateur)

2. **CPJ** - Certification Priorité Jeunesse (version 3h si vous êtes animateurs OU version courte 23 mins)
    - Se connecter sur votre compte SISC pour accéder à la formation.

3. **CCA** - Code de comportements attendus des adultes
    - Se connecter sur votre compte SISC pour signer le formulaire.

4. **Étape 1** - Formation Étape 1 - Introduction au scoutisme
    - Suivre la formation PDP 01 – Offert en virtuel 1 fois par mois au district. Accéder au calendrier de formation : Formations 2026-2027 Ensuite, compléter le MVT 01 en ligne pour obtenir votre certificat.

5. Accéder à l'onglet Mon espace > Mon intégration pour voir les étapes qui vous manquent.

